

Préavis N° 08-2025 au Conseil communal

Sollicitant

un crédit de CHF 2'800'000.- destiné au réaménagement du Parc du Grand-Pré

Date proposée pour la séance de Commission :

**27 mai 2025 à 18h30
Castelmont salle 3**

Délégué(e) de la Municipalité : Rebecca Joly

Prilly, le 13 mai 2025

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter le financement des travaux de réaménagement du parc du Grand-Pré. Ce projet vise à moderniser les installations de jeux afin d'accueillir une plus grande variété de tranches d'âge, tout en créant un îlot de fraîcheur grâce à la plantation d'arbres et à l'aménagement d'un bassin biotope. Par ailleurs, ces travaux laisseront une place essentielle à la biodiversité, tout en assurant une cohérence harmonieuse avec les aménagements du collège adjacent. Cet aménagement répond aux mesures du plan climat visant une augmentation de la canopée dans l'espace public mais également la volonté municipale que chaque habitant et habitante soit à maximum 5 minutes à pied d'un parc arboré.

2. Contexte général

Face à la multiplication des épisodes de canicule, les villes sont confrontées à un défi majeur : atténuer les effets du changement climatique tout en améliorant la qualité de vie des habitants. Parmi les phénomènes les plus préoccupants, l'intensification des îlots de chaleur urbains entraîne une hausse marquée des températures en milieu citadin, rendant ces périodes encore plus difficiles à supporter. Cette situation, aggravée par l'artificialisation des sols et le manque de végétation, appelle des solutions concrètes et durables.

La Ville de Prilly, pour sa part, s'engage depuis de nombreuses années dans la transition énergétique de son territoire et dans le bien-être de ses habitant-e-s.

Elle rejoint en 2010 le programme Cité de l'énergie et obtient une première labellisation en 2012. En 2020, la Ville décroche la plus haute certification, le label "European Energy Award". En 2024, c'est le label "Commune en santé" qu'elle obtient avec trois étoiles, elle valide également son plan climat, qui propose notamment des mesures concrètes visant à accroître le bien-être et la résilience de la population.

En accord avec le plan climat, le développement d'îlots de verdure et la création de bassins à ciel ouvert apparaissent comme des réponses efficaces. Ces aménagements permettent non seulement de rafraîchir les espaces urbains, mais aussi de favoriser la biodiversité locale et de renforcer la résilience des villes face aux bouleversements climatiques.

2.1. Le site du Grand Pré

En 2022, une enquête participative sur l'utilisation des places de jeux a été menée auprès de la population prillérane, puis croisée avec les rapports de contrôle annuel des installations. Cette étude a permis d'établir un état des lieux complet des places de jeux communales, facilitant ainsi la priorisation des travaux d'entretien et de rénovation.

Après la réhabilitation de la place de Fontadel en 2023/2024, arrivée en tête du classement, c'est désormais au tour du parc du Grand-Pré de faire l'objet de toutes les attentions.

En effet, le sondage a révélé qu'il s'agit de l'une des places de jeux les plus appréciées de la commune. Toutefois, les installations actuelles y sont jugées simples et vieillissantes, le toboggan, devenu dangereux, a même dû être supprimé. L'enquête a également mis en lumière un manque, à l'échelle communale, d'une place de jeux intégrée dans un grand parc — à l'image du parc de Valency ou du parc de Milan à Lausanne — où parents, enfants et citoyens peuvent se rencontrer.

Cependant, l'ambition du projet va bien au-delà de la seule rénovation des jeux. Avec une superficie de plus de 5 000 m², jouxtant le collège du même nom et idéalement situé au cœur de la moitié sud de la commune, dans un quartier déjà densément peuplé et encore appelé à se développer, le parc du Grand-Pré dépasse le simple cadre d'une place de jeux.

Sa taille et son emplacement stratégique offrent une opportunité unique, l'augmentation de la canopée par la plantation d'arbres, couplée à l'aménagement d'un point d'eau, permettrait d'en faire un véritable îlot de fraîcheur. Un tel aménagement ferait du parc un atout précieux dans le cadre du plan climat communal.

En parallèle du réaménagement du parc, des travaux de réhabilitation du collège et de ses aménagements, sont menés par l'Association intercommunale pour la construction et la gestion des bâtiments scolaires (l'ASIGOS), offrant également une occasion unique de repenser le site dans sa globalité, en le transformant en un ensemble cohérent plutôt qu'en un patchwork d'espaces juxtaposés.

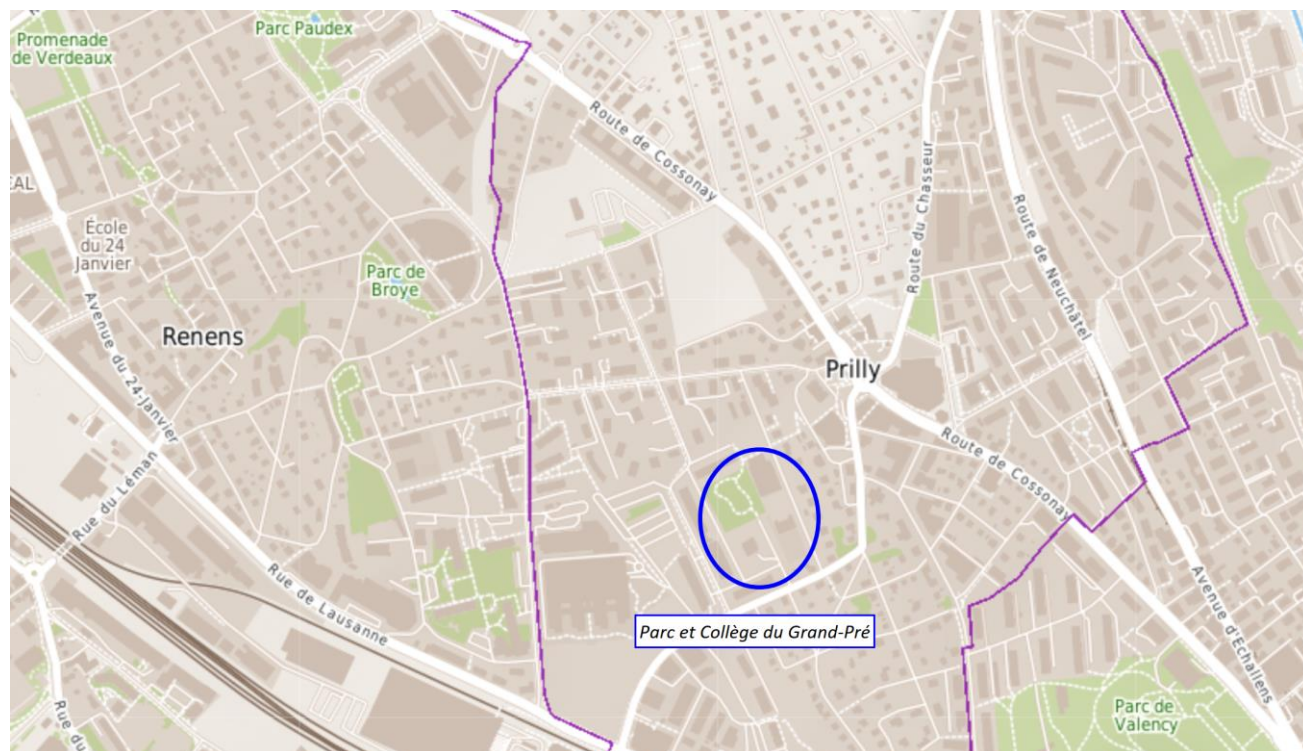


Figure 1 Situation générale

2.2. Subvention cantonale

Dans un contexte de changement climatique et dans le but de préserver les milieux et ressources naturels, le Conseil d'État vaudois a inscrit le renforcement de la nature dans l'espace bâti comme l'une des actions prioritaires de son programme de législature. Cette thématique est également développée dans le Plan d'action biodiversité 2019-2030. En début d'année 2023, le Grand Conseil a décidé de compléter cette stratégie par l'adoption d'un exposé des motifs et projet de décret (EMPD) visant à renforcer la qualité paysagère et naturelle dans l'espace bâti.

Parmi les moyens débloqués, un montant de CHF 425'000.- a été alloué à un appel à projets pilotes communaux pour la création d'espaces de nature multifonctionnels. Cette enveloppe financière vise à soutenir plusieurs projets pilotes en cofinçant leur réalisation.

C'est par le biais de la direction générale de l'environnement (DGE) que cette mesure a trouvé sa forme concrète. La DGE a donc lancé le 1er mars 2024 un appel à projets nommé « Création d'espaces verts Multifonctionnels ».

Les possibilités offertes par le projet de réaménagement du parc semblaient répondre en tous points aux conditions d'éligibilité définies par le programme de la DGE. Ainsi, en mai de la même année, le projet leur a été présenté et a rencontré un franc succès auprès du Canton. Sur les CHF 425'000.- disponibles, la DGE a décidé d'allouer CHF 200'000.- au financement du parc du Grand-Pré.

L'attribution de ce montant reste cependant conditionnée à l'acceptation du présent préavis par le Conseil.

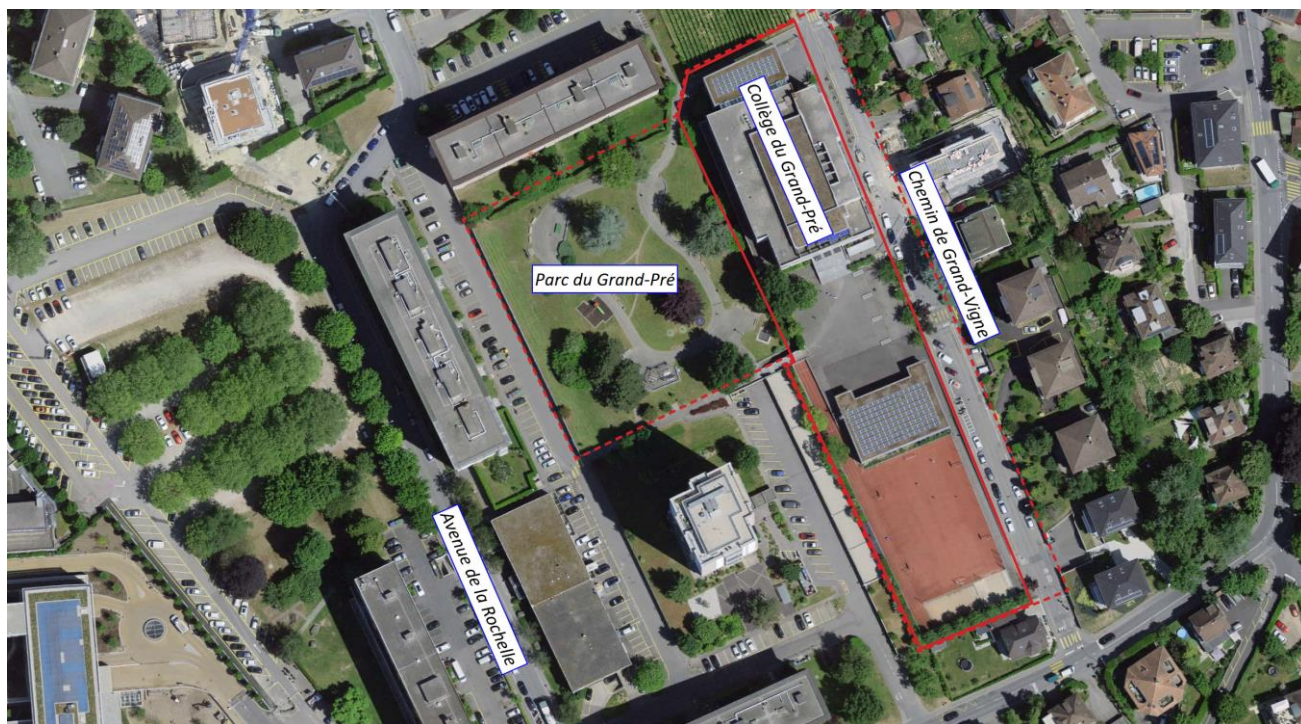


Figure 2 Situation locale

3. Description du projet

3.1. Une idée, la Confluence

Dans plusieurs disciplines telles que la géographie, la culture cellulaire, la géologie ou encore l'informatique, le terme confluence désigne la rencontre entre deux éléments en un même lieu.

L'objectif principal de ce projet est de relier, d'unifier et de compléter les sites du Collège et du Parc à travers différentes thématiques :

L'accessibilité :

Installer des dispositifs de liaison accessibles aux personnes à mobilité réduite (passerelle et rampes) et améliorer les accès au bâtiment, au préau et au Parc.

Les valeurs d'usage :

Offrir une diversité d'aménagements sportifs et récréatifs pour le quartier et l'école, avec des espaces de jeux et de détente complémentaires entre le Collège et le Parc.

L'eau :

Récupérer les eaux de ruissellement des deux sites et valoriser le cycle naturel de l'eau en le mettant en scène grâce à une rivière ludique et à une noue de rétention multifonctionnel. Cette noue servira de lieu de délasserement, de repos ou encore d'aventure.

Le sol :

Mettre en scène la notion de confluence à travers des courbes dessinées au sol, évoquant des ruisseaux ou affluents qui serpentent, se croisent et se rencontrent. Réduire l'imperméabilisation et privilégier des revêtements en matériaux naturels.

La végétation :

Valoriser le patrimoine arboré existant et accroître l'indice de canopée grâce à de nouvelles plantations résilientes (60 % pour le parc et 25 % pour la cour). Lutter contre les îlots de chaleur, ombrager la cour d'école et améliorer le confort des usagers dans le parc.



La biodiversité :

Intégrer des espaces refuges (bassin biotope, rondins de bois, ruches, nichoirs) et renforcer les continuités écologiques (haies vives, bosquets) pour favoriser la petite faune et la trame verte.

La pédagogie :

Mettre en place une signalétique pour sensibiliser le public aux actions environnementales réalisées dans le cadre de ce projet. Créer des terrains d'aventure et de découverte, ludiques et sportifs, offrant des expériences enrichissantes pour tous les âges.



3.2. Accessibilité et usages

Le territoire communal étant mal-plat, il n'existe actuellement pas d'accès au parc qui respecte les normes PMR (personnes à mobilité réduite). Par le sud, c'est un escalier qui permet l'accès. Par le nord, il y a le choix entre un escalier à droite du collège ou une rampe bien trop raide à sa gauche. Quant à l'est et l'ouest, il faut passer par des biens-fonds privés dont les aménagements ne respectent pas non plus les pentes minimales.

Dans le cadre du projet de rénovation du collège, une rampe sera créée entre le chemin de Grand-Vigne et la cour. Le premier lien avec l'espace public étant assuré, il ne nous restait plus qu'à trouver une solution pour relier le parc à la cour. C'est chose faite grâce à la construction d'une rampe PMR qui descend en zigzag depuis l'actuel départ d'escalier. Plus qu'une simple rampe, cet aménagement se veut également ludique. Il accueillera le départ d'un toboggan sur sa plateforme supérieure ainsi que des balançoires et d'autres installations de jeux sous son tablier.



Figure 3 Image d'ambiance

Pour permettre au plus grand nombre de profiter de l'espace offert par le Grand-Pré, une multitude d'aménagements seront créés : parcours de motricité pour les tout-petits, terrain d'aventure pour les moins petits, espaces détente pour les parents et ou personnes âgées, pré de loisirs, zones polyvalentes et de pique-nique pour tout le monde.



Figure 4 Schéma des espaces



Figure 5 Exemples d'aménagements

L'éclairage sera également entièrement remis à neuf. La passerelle reliant le parc au collège est un dispositif PMR, elle requiert donc des niveaux lumineux conformes aux normes lors de son utilisation. La rampe intégrera, dans ses rambardes, des points lumineux encastrés espacés de 2,5 mètres, permettant d'atteindre les 20 lux réglementaires.

Les deux petites places situées aux entrées du parc, dégagées et généreuses, peuvent constituer des points de rassemblement ou d'usages en début de soirée. C'est pourquoi nous proposons de scénographier ces espaces afin de les rendre attractifs. Pour cela, nous souhaitons y installer des mâts de 4 mètres, équipés d'une source lumineuse dotée d'un filtre projetant différents spectres de couleurs.

Enfin, le cheminement principal, qui serpente à travers le parc, sera équipé de bornes basses d'un mètre de hauteur. Ces éclairages sont en conformité avec le plan lumière communal actuellement en cours de finalisation.

3.3. L'eau

Actuellement, les eaux claires (EC) du collège sont directement mélangées aux eaux usées (EU) et acheminées dans le collecteur d'eau mixte qui traverse la cour. De plus, il n'existe pas de système de rétention permettant de réguler l'introduction de fortes précipitations dans le réseau communal. Les EC du parc, quant à elles, sont également raccordées directement au collecteur, sans dispositif de gestion. La mise aux normes des installations dans le cadre du projet de rénovation mené par l'ASIGOS constitue donc une belle opportunité pour améliorer la gestion des eaux en même temps que l'aménagement du parc.

Les bienfaits de l'implantation d'un bassin d'eau dans les milieux aménagés ne sont plus à démontrer.

Du point de vue écologique, le bassin soutient la biodiversité en créant un habitat pour diverses espèces aquatiques. Il attire les oiseaux, les libellules et d'autres animaux, enrichissant ainsi l'écosystème local. Les plantes aquatiques et semi-aquatiques renforcent la trame verte en offrant des refuges pour la faune locale. De plus, le bassin contribue à une régulation naturelle des eaux de pluie, réduisant les risques d'inondation. Il aide également à filtrer les eaux de ruissellement, retenant les sédiments et améliorant la qualité de l'eau.

L'évaporation de l'eau joue un rôle dans l'amélioration du confort thermique au sein du parc. En effet, la présence d'eau douce contribue à rafraîchir l'air ambiant, particulièrement lors des longues journées d'été.

Le bassin offre un lieu de détente et de relaxation pour les visiteurs du parc. Il favorise les activités de loisirs telles que l'observation de la nature, la photographie ou encore les rêveries autour de l'eau. Par ailleurs, il peut servir de support pédagogique, sensibilisant les enfants aux cycles de l'eau et à l'importance de la biodiversité, tout en leur permettant de découvrir les écosystèmes aquatiques.

Esthétiquement, le bassin valorise le paysage en ajoutant un élément visuel attrayant qui contribue au charme et à la diversité paysagère du parc. Les reflets de l'eau apportent une dimension esthétique supplémentaire, renforçant une impression de calme et de sérénité.

En somme, un bassin d'eau douce dans un parc constitue une solution polyvalente. Il améliore l'environnement, enrichit l'expérience des visiteurs et renforce la résilience des infrastructures urbaines.



Figure 6 Une redoutable prédatrice contre les moustiques !



Figure 7 Encore un qui va avoir les pieds mouillés

Ainsi, les EC du collège seront séparées des EU et dirigées vers une noue qui sera créée au milieu du parc. De même, les eaux de ruissellement du parc seront conduites vers ce bassin, offrant une solution durable et écologique pour la gestion des eaux.

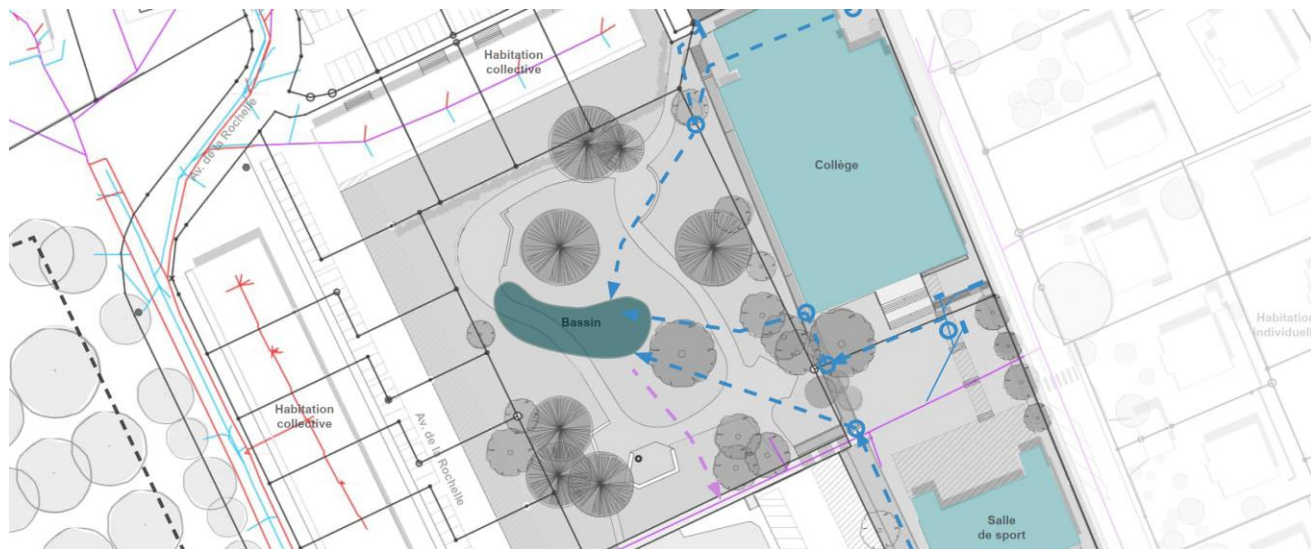


Figure 8 Schéma de circulation des EC

Le bassin sera divisé en deux parties, la section inférieure sera dédiée au stockage de l'eau, tandis que le volume supérieure servira de système de rétention pour le collège et le parc. Il sera en outre équipé d'un exutoire muni d'un trop-plein et raccordé au collecteur communal pour éviter tout débordement.

Bien entendu, les normes de sécurité en vigueur seront rigoureusement appliquées, en particulier celles relatives à la profondeur du bassin, à la pente de ses abords et à l'accessibilité. Ces aménagements seront pensés pour garantir une utilisation sécurisée par tous les usagers, y compris les jeunes enfants, tout en s'intégrant harmonieusement dans le paysage du parc. Des dispositifs complémentaires pourront également être envisagés, comme une signalétique adaptée afin d'assurer un environnement à la fois accueillant, fonctionnel et sûr.

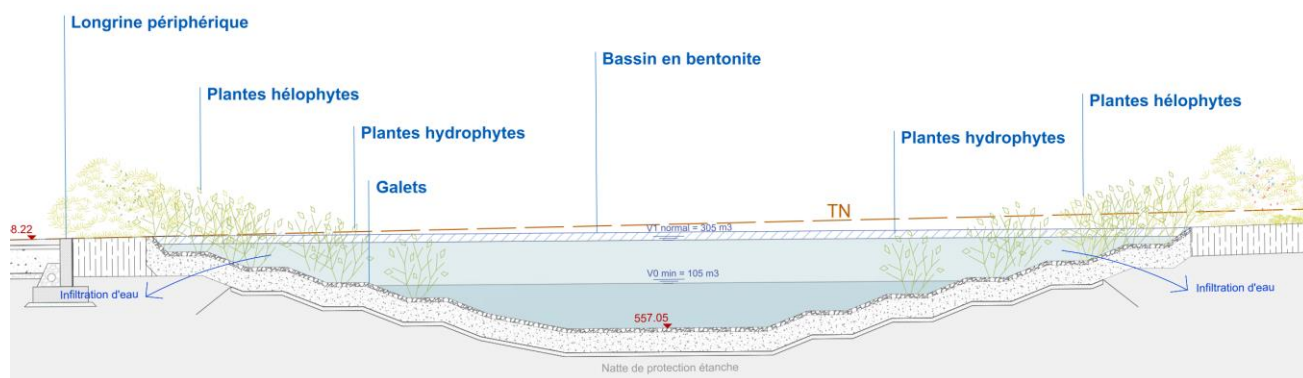


Figure 9 Coupe de principe du bassin

Afin de "mettre en scène" le cycle de l'eau, une partie des précipitations récoltées par les aménagements du collège sera acheminée via une conduite et s'écoulera en surface à travers une rivière ludique. Pour les journées chaudes, un jeu d'eau sera installé en amont de la rivière. Il permettra aux enfants de boire et de se rafraîchir tout en alimentant le bassin. Un point d'eau sera également installé près de l'entrée du parc afin que chacun-e puisse se désaltérer.

La création d'une cuve de stockage avait d'abord été envisagée pour éviter un assèchement complet durant les périodes durablement sèches. Plusieurs variantes ont été étudiées, mais, compte tenu des coûts

d'installation et d'entretien, ce système a finalement été abandonné. Pour cette raison, une vanne de remplissage sera installée aux abords de la noue.



Figure 10 Exemple de bassin urbain

3.4. Sol et végétation

Dans son état actuel, le parc présente déjà un bon pourcentage de surfaces perméables. Il est toutefois possible d'améliorer encore cette situation. En redessinant légèrement les cheminements et en privilégiant des revêtements plus naturels, il sera possible de favoriser une meilleure infiltration de l'eau dans le sol, tout en rendant le lieu plus agréable et confortable pour ses usagers.

Nombre de végétaux habitent déjà le parc du Grand-Pré. Une quinzaine de Cédres, Pins et Peupliers se prélassent au soleil depuis déjà longtemps, pour venir leur tenir compagnie de nouveaux arbres seront plantés sur la parcelle, ce qui permettra d'améliorer considérablement le taux de canopée et d'apporter de la fraîcheur aux Prillerants.

À côté des arbres, nous notons la présence d'une haie de lauriers, plantes invasives, situées près des fenêtres de la salle de gym, ainsi que d'une haie de thuyas longeant la parcelle au nord-ouest. Ces haies seront remplacées par une haie vive composée d'essences indigènes et entretenue extensivement. En plus de remplir des fonctions paysagères et ornementales, elles joueront également un rôle écologique. Ces caractéristiques font des haies indigènes des structures plus favorables à la biodiversité et moins coûteuses à l'entretien que les haies exotiques ou monospécifiques.



Figure 11 Chemin en Gras d'Enney

Une haie d'essences indigènes offre, par ailleurs, une variété de couleurs, de formes, de fleurs et de fruits qui bénéficient tant à la nature qu'au bien-être de la population. Cette diversité enrichit directement le cadre de vie des habitants.



Figure 12 Haies indigène, printemps et automne

3.5. Biodiversité et pédagogie

Le milieu construit est un habitat présentant de nombreuses contraintes pour la faune et la flore indigènes : fragmentation du territoire, imperméabilisation des surfaces, etc. Pourtant, de nombreuses mesures peu onéreuses peuvent être mises en place dans un parc, un jardin ou un simple talus afin d'améliorer l'attractivité de la zone urbaine ou périurbaine pour bon nombre d'espèces animales et végétales. Tas de branches, bois empilés et vieilles souches, tas de pierres (murgiers), nichoirs, ainsi que divers hôtels à insectes et gîtes à hérissons, sont autant de mesures simples à intégrer dans un parc comme le Grand-Pré.



Figure 13 Espèces indigènes

Parallèlement à l'urbanisation, la Suisse a perdu environ 90 % de ses mares et étangs depuis le XVIII^e siècle, alors que ceux-ci accueillent une très grande diversité faunistique et floristique. Concevoir un étang dans un parc ou un jardin, c'est créer un milieu à forte valeur écologique, offrant un lieu de vie pour de nombreuses espèces et une zone relais entre les autres zones humides (cours d'eau, étangs périurbains), afin de favoriser

les déplacements et renforcer les continuités écologiques et paysagères. Ces aménagements apportent également une grande plus-value esthétique et pédagogique en offrant un poste d'observation privilégié de la nature au quotidien.

Outre leur impact positif sur la biodiversité locale, plusieurs des aménagements prévus peuvent également jouer un rôle de sensibilisation auprès du grand public, en mettant en lumière les liens entre nature en ville, qualité de vie et bien-être des habitants.

L'installation de quelques panneaux didactiques viendra compléter le projet. Ils permettront d'informer les visiteurs sur les actions environnementales menées dans le cadre de ce réaménagement, tout en retraçant l'histoire du Grand-Pré. La Municipalité souhaite replacer cet espace dans son contexte historique et rappelle que, bien avant de devenir un collège et un parc, le Grand Pré portait admirablement bien son nom, comme le montre les images ci-dessous. Merci à notre archiviste d'avoir retrouvé pleins de petites pépites historiques qui seront intégrées aux panneaux susmentionnés.

Ces éléments contribueront à renforcer le lien entre les habitants et leur territoire, en valorisant à la fois le patrimoine local et les engagements durables de la Ville.



Figure 14 Carte postale de Prilly, vers 1935-1940



Figure 15 Moisson au Grand-Pré. Extrait du film « Mon Village » de Freddy Dupuis, vers 1950-1953

4. Synthèse

Le projet de réaménagement du parc du Grand-Pré va bien au-delà de la simple rénovation d'une place de jeux. Il s'inscrit dans une volonté claire de la Ville de Prilly d'offrir des espaces publics de qualité, adaptés aux besoins actuels des habitantes et aux enjeux environnementaux de demain.

Pensé comme un lieu de rencontre, de détente et de fraîcheur au cœur d'un quartier en pleine évolution, le futur parc proposera des aménagements à la fois fonctionnels, conviviaux et durables. L'amélioration de la perméabilité des sols, la plantation d'arbres supplémentaires, la création d'un point d'eau et le remplacement des haies exotiques par des essences locales renforceront à la fois la biodiversité et le confort d'usage du site. Le tout s'inscrit dans la continuité des engagements pris par la Ville à travers son plan climat et sa politique de bien-être pour la population.

Ce projet répond aussi concrètement aux attentes exprimées lors de l'enquête menée en 2022. Il valorise un espace existant en le transformant en un véritable parc de proximité, à la fois accessible, attrayant et rafraîchissant.

En résumé, ce réaménagement du Grand-Pré constitue un investissement cohérent, bénéfique à long terme et porteur de sens pour la commune et ses habitantes.

5. Planning général

Septembre. 2024 à avril 2025	Avant-projet, (SIA 3.31)
Juin 2025	Préavis d'investissement
Juillet à septembre 2025	Finalisation Projet de l'ouvrage (SIA 3.32)
Octobre 2025	Procédure de mise à l'enquête (SIA 3.33)
Novembre à décembre 2025	Appel d'offre entreprises (phases SIA 4.41)
Janvier à février 2026	Projet d'exécution (phase SIA 4.51)
Mars à juin 2026	Exécution de l'ouvrage (phase SIA 4.52)
Juillet 2026	Mise en service, achèvement (phase SIA 4.53)

Ce timing est en adéquation et en coordination avec les travaux de rénovation du collège du Grand-Pré qui débiteront, quant à eux, à l'été 2025 pour se terminer à l'été 2027. Le système de gestion des eaux étant intimement lié entre les deux projets, cette coordination est essentielle.

6. Aspects financiers

6.1. Coûts et recettes du projet

Montants honoraires déjà investis (SIA 31 et 32) *

Désignation des prestations	Honoraires
Architecte paysagiste	69'000.00
Ingénieurs spécialisés (géomètre, GC, bois, lumières, jeux,)	39'000.00

Montants des honoraires (SIA 33 Enquête - SIA 4, soumission - SIA 5 exécution)

Désignation des prestations	Devis initial [CHF HT]
Architecte paysagiste	73'000.00
Ingénieur génie civil	34'000.00
Ingénieurs spécialisés (géomètre, bois, lumières, jeux,)	42'000.00

Travaux des entreprises

Prestations basées sur un chiffrage en phase SIA 31	Devis initial [CHF HT]
Installation de chantier	60'000.00
Travaux de génie civil	430'000.00
Passerelle PMR	384'000.00
Equipements ludiques + mobilier	496'000.00
Ruisseau et bassin biotope	151'000.00
Plantation et surfaces végétalisées	410'000.00
Eclairage public	64'000.00

Total 1 Hors taxes	2'252'000.00
--------------------	--------------

Divers & imprévus	15%	338'000.00
-------------------	-----	------------

Total 2 Hors taxes	2'590'000.00
--------------------	--------------

TVA	8.1%	209'790.00
-----	------	------------

Arrondi	210.00
---------	--------

Total générale TTC	2'800'000.00
--------------------	--------------

* Le montant déjà investi via le compte de pré-étude sera transférer au compte d'investissement

Remarques sur l'estimation des coûts :

- L'estimation des coûts des honoraires des principaux partenaires externes est basée sur les offres transmises par ces derniers.
- L'estimation des coûts des travaux repose sur les chiffrages réalisés par les mandataires à la phase SIA 31.
- Ces coûts correspondent à des valeurs actuelles, non indexées et non renchériées. En particulier, la fluctuation des prix sur le marché des matières premières ne permet pas de garantir la validité des estimations dans la durée, même dans le cas d'offres ou de consultations d'entreprises.
- Dans le cadre de l'appel à projets « Création d'espaces verts multifonctionnels », une subvention d'un montant maximal de 200'000.- peut être octroyée par le Canton, sous réserve de l'acceptation du dossier.
- Une partie du bassin relevant de la gestion des eaux pour le collège, une fraction des coûts directement liés à cet ouvrage pourrait être prise en charge par l'ASIGOS. Des discussions sont en cours à ce sujet. Ce montant devrait représenter environ 25 % du coût finale du bassin.
- Une demande de subvention sera déposée auprès de la Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise (SOCOSEV), en lien avec la plantation des nouveaux végétaux. Nous espérons ainsi récupérer environ 30'000.-.

6.2. Charges d'entretien

Le projet prévoit une augmentation significative de la taille et du nombre d'installations de jeux sur le site ainsi que la création d'une passerelle PMR. Conformément aux normes en vigueur, ces équipements doivent faire l'objet d'un contrôle annuel ainsi que d'un entretien régulier, afin de garantir la sécurité des usagers.

Étant donné que les installations seront neuves, les premiers coûts d'entretien restent limités durant les premières années. Toutefois, à partir de la sixième année suivant la mise en service, des inspections approfondies, des réparations éventuelles ainsi que le remplacement de certaines pièces deviendront nécessaires.

Cela induira une hausse des charges annuelles d'entretien, estimée comme suit :

- | | | |
|--|-----------|----------------------------|
| - Contrôle externe | 800.-/an | Au compte n° 4400.3145.006 |
| - Entretiens (à partir de la 6 ^{ème} année) | 1000.-/an | Au compte n° 4400.3145.006 |

Le bassin nécessitera également un curage annuel estimée comme suit :

- | | | |
|--------------------|-----------|----------------------------|
| - Entretien bassin | 1500.-/an | Au compte n° 4600.3147.000 |
|--------------------|-----------|----------------------------|

L'installation des points d'eau induira également une consommation estimée à :

- | | | |
|----------------------|----------|----------------------------|
| - Consommation d'eau | 500.-/an | Au compte n° 4400.3121.000 |
|----------------------|----------|----------------------------|

Un montant total de 2800.- par an les 1^{ères} années et 3800.- ensuite doit donc être pris en compte dans la planification budgétaire à long terme.

Une trentaine d'heures de travail supplémentaires par année sont également à prévoir au niveau de la voirie, notamment pour le nettoyage et l'entretien des jeux ainsi que de la passerelle.

Les coûts d'entretien du petit mobilier (poubelles, bancs, etc.) restent quant à eux inchangés. La consommation électrique liée au site connaîtra une légère baisse, mais les économies réalisées à ce titre resteront marginales.

6.3. Incidences financières pour la Ville

Budget d'investissement	Total	2025	2026	2027	2028	2029
<i>Montant en CHF arrondis</i>						
Dépenses	2 800 000	2 520 000	280 000			
Subventions (à titre indicatif)	0					
Participations ou autres	0					
Total investissements net	2 800 000	2 520 000	280 000	0	0	0
<i>Paramètres de base</i>						
Durée d'amortissements	20					
Année début de l'amortissement	2026					
Année boucllement du préavis	2045					
Taux d'intérêts moyen	1.50%					
Budget de fonctionnement						
		2025	2026	2027	2028	2029
<i>Montant en CHF arrondis</i>						
Charge d'intérêts 3909.000-4400		0	37 800	39 900	37 800	35 700
Charge d'amortissements 3316.000-4400		0	140 000	140 000	140 000	140 000
Autres charges d'entretien - divers comptes			1 400	2 800	2 800	2 800
Total charges fonctionnement		0	177 800	182 700	180 600	178 500
Total revenus fonctionnement						
Total net		0	177 800	182 700	180 600	178 500

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

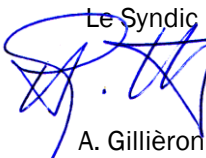
- vu le préavis municipal N° 08-2025,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

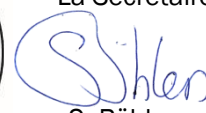
1. d'octroyer un crédit de CHF 2'800'000.– destiné au réaménagement du Parc du Grand-Pré ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, les charges d'amortissement, d'intérêts et d'entretien seront de l'ordre de CHF 182'700.– pour l'exercice 2027 avant de décroître.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillièron



La Secrétaire

S. Böhlen